

Nom du propriétaire / gestionnaire :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE TARASCON

BORDEREAU DE RECOUVREMENT – REGIE DE RECETTES – TAXE DE SEJOUR PERIODE DE RECOUVREMENT ETE 2023 – du 1er avril 2023 au 30 septembre 2023

EXEMPLE DE CALCUL:

HEBERGEMENT NON CLASSÉ ou EN ATTENTE DE CLASSEMENT

Vall : Téléphone : Nom de l'hébergement : Adresse hébergement: Catégorie :						2 adultes et 2 enfants séjournent 7 nuits dans un meublé non classé. Le séjour coûte 300€. Montant de la nuitée par personne (300€ / 7 nuits) / 4 personnes = 10,72€* par personne Montant de la taxe par personnes assujetties 10,72€ x 5.50% = 0.59€** par nuit et par personne Montant à reverser 0.59€ x 7 nuits x 2 adultes = 8.26€ Le taux s'applique par nuit et par personne dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité			
(MONTANT LOYER / NOMBRE DE NUITS) / NOMBRE DE PERSONNES TOTALES	MONTANT DE LA NUITEE PAR PERSONNE	TAUX 5,50%	MONTANT DE LA TAXE PAR PERSONNES ASSUJETTIES = 0.59**	MONTANT DE LA TAXE PAR PERSONNI X NOMBRE DE PERSONNES <u>ASSUJETTIE</u> X NOMBRE DE NUITS		S <u>ASSUJETTIES</u>	MONTANT A PAYER	 NOMBRE DE PERSONNES EXONEREES : Mineurs Titulaires d'un contrat de travail saisonnier sur le territoire du Pays de Tarascon Bénéficiaires d'un hébergement d'urgence Occupants de locaux dont le loyer est inférieur à 1€ 	
Exemple : (300 / 7) / 4 =				0.59**	2	7	8.26€	2	
TOTAL		1	I	<u> </u>					
	<u>IL</u>	EST IMPE	RATIF D'EFFECT	UER UN BORDER	EAU DE	RECOUVREMENT	POUR CHAQUE HEE	BERGEMENT	

SIGNATURE

Règlement: ESPECES - CHEQUES (à l'ordre Taxe de séjour - Communauté de communes du Pays de Tarascon) - MANDAT ADMINISTRATIF (Rayer la mention inutile)

A adresser à la Communauté de Communes du Pays de Tarascon – 19, avenue de Sabart – 09400 TARASCON/ARIEGE AVANT LE 20 OCTOBRE 2023.

A Le